

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 55

chargée de l'examen du postulat de M. Valéry Beaud et crts « Pour une police municipale qui va à la rencontre de la population afin de rétablir et renforcer une relation de confiance »

Présidence :	M. Nicolas HURNI (PLR)
Membres présents :	Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Eliane AUBERT (remp. Mme Françoise PIRON) (PLR) ; M. Louis DANA (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Naomi Alexandra MATEWA (Les Verts) ; Mme Gaëlle KOVALIV (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC).
Membres excusés :	
Municipale :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE.
Invité-e-s :	Caporal Marco MUNAFO, corps de police.
Notes de séances :	M. Felipe Nogueira

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 23.02.2026 - Début et fin de la séance : 17h00 – 19h00

Objet du postulat

Le postulant a précisé d'emblée que son texte ne visait pas à rouvrir l'ensemble des débats récents relatifs à la police lausannoise. Selon lui, le postulat porte sur une question plus ciblée: celle de la relation entre la police et la population, en particulier avec les jeunes et certains publics qui entretiennent un rapport plus distancié, voire méfiant, avec l'institution.

À l'origine de sa démarche, le postulant évoque les réactions suscitées par les récents drames impliquant des jeunes qui fuyaient la police. Il estime que le fait qu'une partie de la population, notamment des jeunes, puisse percevoir la police avec crainte ou défiance constitue un signal préoccupant. Il considère dès lors nécessaire de réfléchir aux moyens de recréer de la confiance et de favoriser des contacts plus réguliers, plus simples et plus directs entre policiers et habitants.

Dans cette perspective, il plaide pour un renforcement d'une police de proximité visible dans les quartiers, présente dans les lieux de vie, de sociabilité, de sport et de culture, et non uniquement dans des cadres institutionnels comme l'école. Il regrette à cet égard la disparition, selon lui, de figures de référence connues localement dans certains quartiers.

Conseil communal de Lausanne

Position de la Municipalité

Le municipal en charge du dicastère a indiqué que la Municipalité abordait ce postulat avec ouverture et qu'elle ne voyait pas d'obstacle à sa prise en considération. Il a relevé que, même si certaines appréciations contenues dans le développement du texte peuvent prêter à discussion, sa conclusion mérite d'être examinée favorablement.

Au cours des échanges, la Municipalité a rappelé plusieurs éléments de contexte. D'une part, les enquêtes disponibles montrent globalement un niveau élevé de confiance de la population envers la police. D'autre part, elle a souligné l'intérêt évident, pour le corps de police lui-même, à entretenir la relation la plus constructive possible avec l'ensemble de la population, y compris avec les publics les plus difficiles à atteindre. Selon elle, une meilleure insertion de la police dans le tissu local facilite la circulation de l'information, améliore la prévention et contribue à désamorcer les tensions.

La Municipalité a également rappelé que des réflexions et réformes sont en cours concernant l'organisation du corps de police. Elle a expliqué qu'une des orientations actuelles consiste à éviter une spécialisation excessive, tout en reconnaissant que le travail de proximité exige des compétences spécifiques et un investissement concret sur le terrain. Elle a enfin précisé que les travaux en cours sur la réforme doivent encore faire l'objet d'échanges avec les policiers de différents niveaux hiérarchiques, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés. Dans cet esprit, elle a indiqué que les contacts avec des associations peuvent avoir leur utilité dans la phase de réflexion, mais que l'objectif recherché reste bien le contact direct entre policiers et habitants.

Discussion de la commission

Les échanges au sein de la commission ont montré un accueil globalement favorable à l'idée de renforcer les liens entre la police et la population. Plusieurs commissaires ont estimé que le postulat formulait une proposition constructive, en rappelant que la police ne doit pas être perçue uniquement comme une autorité de contrôle, mais aussi comme une institution capable de rassurer, d'expliquer et d'accompagner.

Plusieurs interventions ont souligné l'importance de la relation avec les jeunes. Il a été relevé que le rapport à la police évolue avec l'âge: souvent positif durant l'enfance, notamment à travers les actions de prévention, il peut devenir plus tendu à l'adolescence, moment où apparaissent davantage de transgressions, de peurs des conséquences et de confrontations à l'autorité. Pour plusieurs commissaires, cela plaide précisément en faveur d'une présence accrue de la police dans les lieux fréquentés par les jeunes, afin d'expliquer son rôle, ses modes d'intervention et les conséquences de certains comportements.

Une partie de la discussion a toutefois porté sur l'analyse posée par le postulat. Certains commissaires ont estimé que le fait de fuir la police ne traduisait pas nécessairement un manque de confiance envers elle, mais pouvait relever avant tout d'un sentiment de culpabilité ou de la peur des conséquences d'un acte commis. Ces interventions ont rappelé que les données générales disponibles font plutôt apparaître un niveau de confiance élevé envers la police en Suisse. Dans cette optique, il a été demandé si l'hypothèse d'une défiance particulière de certains groupes reposait sur des éléments statistiques ou sur un constat plus qualitatif.

La question des publics visés a aussi fait l'objet d'un échange. Des commissaires se sont interrogés sur la mention répétée, dans le texte, des « populations étrangères », en demandant si cette catégorie reposait sur des données objectivées et comment elle devait être comprise. En réponse, il a été indiqué que cette référence procédait d'un

Conseil communal de Lausanne

constat empirique, nourri notamment par des témoignages et par la perception que certaines personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités entretiennent un rapport plus tendu avec la police que d'autres habitants.

D'autres interventions ont insisté sur le fait que la relation entre police et population ne saurait être pensée de manière unilatérale. Il a été relevé que les difficultés observées peuvent aussi être liées à des phénomènes plus larges, tels que la précarité, certaines formes de stigmatisation, ou encore le contexte social et urbain dans lequel évoluent certains quartiers. Dans cette perspective, plusieurs commissaires ont estimé qu'un renforcement de la proximité permettrait non seulement à la population de mieux connaître la police, mais aussi aux policiers eux-mêmes de mieux appréhender les réalités vécues par certains publics.

Enfin, quelques interventions ont élargi la discussion au rapport entre police et autorités politiques. Il a été relevé que la confiance ne se construit pas uniquement dans la rue ou dans les quartiers, mais qu'elle dépend aussi du cadre politique général et de la manière dont les débats publics traitent de l'institution policière. À cet égard, certains commissaires ont estimé que le respect de l'uniforme et la qualité de la relation entre police, population et autorités doivent être renforcés conjointement.

Appréciation générale

En définitive, la commission a largement partagé l'idée que le maintien d'un lien de confiance entre la police et la population constitue un enjeu important pour la cohésion sociale et pour l'efficacité même de l'action policière. Si des divergences se sont exprimées quant à l'analyse de certaines causes de la défiance évoquée dans le développement du postulat, la démarche consistant à examiner les moyens de renforcer la proximité, la présence sur le terrain et les occasions de dialogue a été jugée pertinente.

Le postulat a ainsi été perçu, dans son principe, comme une invitation utile à approfondir une orientation dont la pertinence a été reconnue par plusieurs intervenants ainsi que par la Municipalité elle-même.

Conclusion(s) de la commission :

Vote concl. : unanimité oui

0 non

0 abstentions

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

Lausanne, le 22.03.2026

Le rapporteur:
Nicolas Hurni

